

L'accord relatif au nouveau statut social des salariés du Groupe Airbus (durée du travail, congés, rémunération, CET, fin de carrière) s'applique depuis le 1er janvier 2024. Mais **le projet RELOAD comporte d'autres chapitres, dont les modalités doivent être négociées ou amendées en 2024** :

- ✓ **Mobilité des salariés** entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail.
- ✓ **Qualité de Vie et Conditions de Travail** et **Hybrid Working** (dont télétravail).
- ✓ Mise à jour du **Périmètre Social Groupe (PSG)** et du **Périmètre d'Application des Accords (PAA)** pour prendre en compte les évolutions des différentes sociétés du Groupe et leur souhait d'adhérer ou non à certains accords (lorsque ce choix est proposé).
- ✓ Actualisation du rôle du **Comité de Groupe Airbus France (CGAF)**, notamment en intégrant les dispositions de la loi climat.
- ✓ Révision et simplification de **l'articulation des différentes consultations et négociations récurrentes et ponctuelles** (instances, agenda, contenu).
- ✓ Concertation sur l'amélioration continue de la **Base de Données Économiques, Sociales et Environnementales (BDESE)**.
- ✓ **Dialogue social** (instances de représentation du personnel, gestion de carrières des mandatés syndicaux).
- ✓ **Modalités des élections professionnelles** pour s'adapter à la nouvelle classification.

Au-delà de RELOAD, le planning ci-dessous indique également :

- ✓ Les négociations annuelles **PEG/ESOP**, **intéressement**, **participation**, **commission de suivi de l'accord santé/prévoyance**.
- ✓ Les **Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) de politique salariale**, dorénavant scindées en 2 étapes : au niveau du Groupe puis au sein de chaque Société.

